



VGAM 50 ANS DE LUTTE



AVANT - PROPOS

Nous remercions spécialement le travail effectué par Marie-Pier Béland, Hugo Séguin-Bourgeois, Gabriel Dumas, Marianita Hamel, Delphine Labrecque-Synnott, Christine Thibault et leurs collaborateurs/collaboratrices pour la constitution de l'*Argumentaire 2011-2012: Ensemble, bloquons la hausse*.¹ Ce travail fut d'une grande aide pour le présent document.

De même, il faut mentionner le contexte colonial dans lequel s'opère la lutte contre la marchandisation de l'éducation et pour la gratuité scolaire. En ce sens, les institutions étatiques au sein desquelles se matérialise notamment la lutte étudiante sont situées sur des terres volées et non cédées appartenant traditionnellement aux peuples autochtones, soit les Abénaquis, les Anishinabeg, les Atikamekw Nehirowisiw, les Cris, les Hurons-Wendats, les Innus, les Inuits, les Malécites, les Mi'gmaq, les Mohawks et les Naskapis. Ainsi, l'expression « soi-disant Québec », qui se veut une reconnaissance territoriale faible, sera utilisée dans le présent argumentaire.

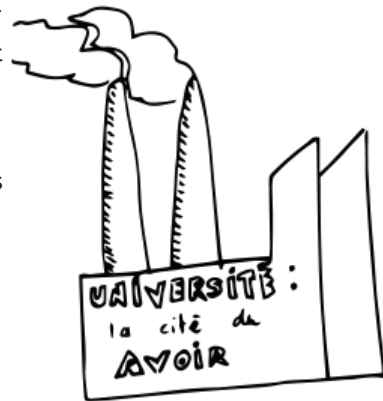


ÉTAT DE LA SITUATION

La communauté étudiante de la province paie de plus en plus cher son éducation universitaire. Les droits de scolarité et autres frais obligatoires annuels atteignent désormais 4310 \$ pour un-e étudiant-e à temps plein de premier cycle. Alors que ce montant était de 2506 \$ en 2006, celui-ci connaît depuis une hausse annuelle de 111 \$,² une somme au-delà de l'augmentation générale des prix.³

Parallèlement, nous assistons à une transformation de la mission des établissements post-secondaires. La qualité sociale de l'éducation devient une qualité purement économique. Ainsi, le système d'éducation supérieur est contraint de produire des savoirs commercialisables et une main-d'œuvre en adéquation au marché.

Dans ce contexte, nous, les étudiant-e-s, devons agir. Nous avons aujourd'hui les moyens de mener à un gain historique pour la cause étudiante : la gratuité scolaire et la fin de la marchandisation de l'éducation.



QU'EST-CE QUE LA MARCHANDISATION DE L'ÉDUCATION

Par « marchandisation de l'éducation », nous entendons un double processus. D'une part, elle constitue la mise en concurrence des établissements postsecondaires lesquels se voient ainsi forcés à se reproduire à travers le marché. D'autre part, elle représente l'instauration d'un rapport marchand entre l'étudiant-e, sa formation et son université. À la source de ce double processus se trouve les frais de scolarité et le malfinancement de l'éducation.



\$\$

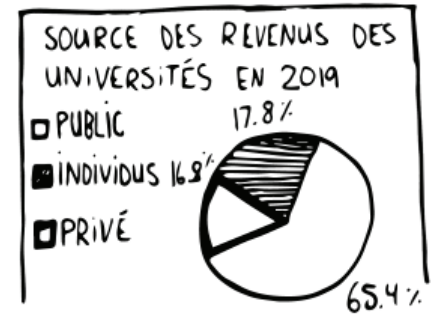
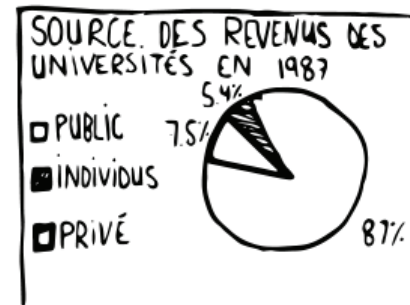


24. Ibid., p. 45.
25. Statistique Canada, « Besoins impérieux en matière de logement, Recensement de 2016 », Statistique Canada, 2017, en ligne, <<https://bit.ly/3nwpCoO>>, consulté le 25 octobre 2021.
26. Hugo Pilon-Larose, « Un loyer à 500 \$: Legault assure qu'il est « très connecté » sur la réalité », La Presse, section Politique, 29 avril 2021.
27. UTILE, Le logement étudiant au Québec en 2017, Rapport de recherche, Montréal, Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), 2017, p. 80.
28. Michel Bernard, Léo-Paul Lauzon, Marc Hasbani, et al., L'autre déséquilibre fiscal : Le dépalcement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies, Montréal, Chaire d'étude socio-économiques de l'UQAM, 2006, 22 p.
29. Elisabeth Gibeau, Chantal Santerre, Philippe Crevier, et al., Pour une société plus juste : Nous avons les moyens de faire autrement!, 3, Coalition Main rouge, mai 2020, p. 19, p. 9.
30. Jim Stanford, Having Their Cake and Eating It Too: Business Profits, Taxes, and Investment in Canada: 1961 Through 2010, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives, 2011, p. 3-4.
31. Pour plus solutions fiscales et de mesures de contrôle des dépenses, voir Elisabeth Gibeau, Chantal Santerre, Philippe Crevier, et al., op. cit.

LES IMPACTS DU MAL-FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS



En effet, si l'on considère d'abord le mal-financement des universités, on constate une transformation progressive des sources et de la répartition de leur financement. Si en 1987, 87 % du financement des universités provenait de l'État, en 2019, ce n'était plus que 65,4 %.⁴



Cette transformation commence en 1990 alors que le gouvernement libéral de Robert Bourassa, profitant de la faiblesse du mouvement étudiant, met fin à 20 ans de gel des frais de scolarité et impose une hausse sur quatre ans, faisant passer ces frais de 580 \$ à 1630 \$. Parallèlement, en 1995, le gouvernement fédéral coupe les transferts en éducation postsecondaire aux provinces et se met à privilégier un financement direct de la recherche, et ce, aux dépens du financement de base des universités.

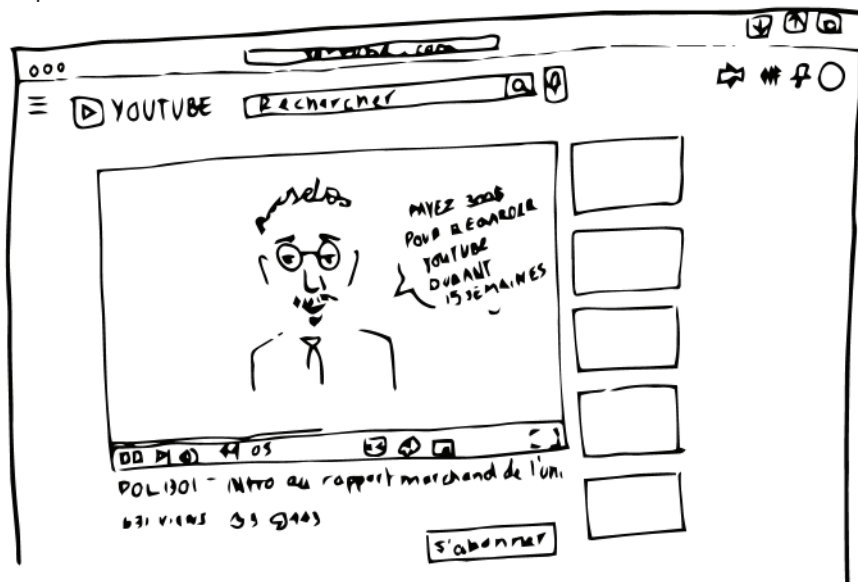


Dans un contexte de compressions budgétaires, les universités se sont donc lancées dans une course au recrutement. En effet, en plus de la valeur des frais de scolarité, le financement public - et conséquemment la solvabilité des universités - repose sur le taux d'inscription.⁵

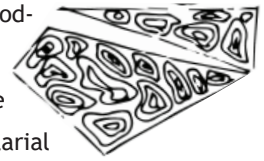
Les parts individuelles et du privé ont dans ces conditions pris une place significative dans les décisions exécutives universitaires pour maintenir les organisations solvables. Ainsi, les inscriptions sont devenues une source de concurrence entre les universités.

Ironiquement, cette mise en compétition ne s'est pas traduite par une amélioration de l'enseignement, mais elle « a plutôt entraîné des dépenses considérables en projets immobiliers et en mise en marché, au détriment de l'enseignement, de la recherche et d'autres missions universitaires ». ⁶ En effet, les universités ont tenté notamment de développer des campus satellites à proximité d'institutions concurrentes pour s'emparer des parts de marché des autres universités.

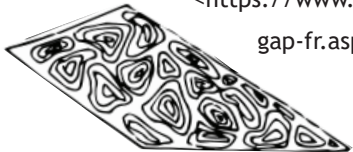
Cette surenchère immobilière entre les administrations universitaires a engendré une véritable dérive tentaculaire, coûteuse et appauvrissante pour les fonds de fonctionnement des établissements universitaires. Il ne s'agit pas des seuls exemples de mauvais financement. Il faudrait aussi parler des salaires mirobolants de certains administrateurs et des dépenses de publicité ayant atteint quelque 80 millions de dollars sur une période de cinq ans. ⁷



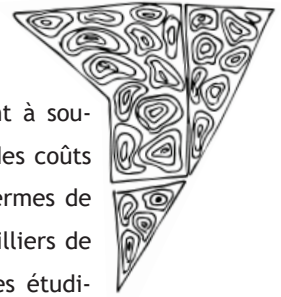
15. Sheila Block et Grace-Edward Galabuzi, Canada's Colour Cod-
ed Labour Market: The gap for racialized workers, Ottawa ;
Toronto, Centre canadien de politiques alternatives ; The
Wellesley Institute, 2011, 20 p.; Victor Armony, L'écart salarial
fondé sur le sexe et l'ethnicité : Une analyse des dernières données
pour le Québec, Rapport de recherche, Montréal, Centre de recherche interdisciplin-
aire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), 8 mars 2018.
16. Statistique Canada, « Tableau 36-10-0402-01 : Produit intérieur brut (PIB) aux prix
de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000) », Gouvernement du
Canada, 2021.
17. Philippe Hurteau, Dette publique et COVID-19 : Que faire maintenant ?, Note, Mon-
tréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), 1 octobre
2020.
18. Hélène Baril, « Taux de croissance: Le Québec conserve son avance par rapport au
Canada », La Presse, section Économie, Montréal, 23 septembre 2021.
19. Francis Fortier, Raphaël Langevin et Simon Tremblay-Pepin, État de la dette du Québec
2017, Brochure, Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques
(IRIS), 20 mars 2017.
20. Statistique Canada, « Tableau 37-10-0026-01 : Revenus des universités et des collèges
conférant des grades universitaires (x 1 000) », Statistique Canada, 2021, en ligne,
<<https://doi.org/10.25318/3710002601-fra>>, consulté le 24 octobre 2021.
21. Isabelle Porter. « Le troisième lien Québec-Lévis pourrait coûter près de 10 milliards
», Le Devoir, 18 mai 2021, sect. Transports / Urbanisme. <https://bit.ly/3b37qh0>.
22. Stéphanie Martin. « Le troisième lien ne réglera rien », Le Journal de Québec, 19
juillet 2018, sect. Transports. <https://bit.ly/3BbGOoL>.
23. Ministère de l'Enseignement supérieur, Statistiques de l'aide financière aux études :
Rapport 2018-2019, Québec, Gouvernement du Québec, 2021, p. 68, p. 13.



6. Sonia Beauchamp, Claudine Beaupré, Madeleine Ferland, et al., Le mode de financement dans les universités québécoises, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), novembre 2017, p. 3.
7. Michel Seymour, « Hausser les droits de scolarité ? Déconstruire l'argument du sous-financement universitaire », dans Gabriel Nadeau-Dubois, Libre d'apprendre: Plaidoyers pour la gratuité scolaire, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2014, p. 58.
8. Jonathan Custeau, Mathieu Lamothe et Laura Lévesque, « Québec veut orienter les étudiants vers des programmes «plus payants» », Le Soleil, section Éducation, Québec, 4 septembre 2021.
9. Ariane Perron-Langlois, « On n'a plus les cégepiens qu'on avait... et on en a davantage! », Ici Radio-Canada, section Société, Radio-Canada.ca, 21 août 2018.
10. Michel Seymour, op. cit., p. 55.
11. Bernard Fortin, Marcelin Joanis et Safa Raguéd, Interruption des études secondaires et postsecondaires au Canada: une analyse dynamique, Rapport de projet, 2019RP-11, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 2019.
12. Philippe Hurteau et Eric Martin, Tarification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire? : L'abolition des frais de scolarité est économiquement viable et plus équitable au plan social, Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), 13 janvier 2007, p. 12, p. 11.
13. Marie-Pier Roberge, Salaires inégaux, à qui la faute?, Note socioéconomique, Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), avril 2017, p. 5.
14. Conference Board du Canada, « Classement provincial et territorial : L'écart salarial selon l'origine ethnique », The Conference Board of Canada, 2017, en ligne, <<https://www.conferenceboard.ca/hcp/provincial-fr/society-fr/racial-gap-fr.aspx>>, consulté le 31 octobre 2021.



LE CALCUL CÔT-BÉNÉFICES ENGENDRÉ PAR LES FRAIS DE SCOLARITÉ



Au-delà du mal-financement, les frais de scolarité participent à soumettre les étudiant-e-s aux impératifs du marché. En effet, des coûts élevés forcent les étudiant-e-s à développer un rapport en termes de coûts-bénéfices vis-à-vis de leur formation. Payer plusieurs milliers de dollars ou contracter une importante dette d'étude incite les étudiant-e-s à voir leurs études comme un investissement. De même, cela les pousse à choisir des programmes d'étude en fonction des salaires sur le marché de l'emploi.

À ce propos, le gouvernement de François Legault souhaite renforcer davantage ce rapport marchand en conditionnant les bourses étudiantes et les enveloppes budgétaires aux programmes qui sont en adéquation maximale aux besoins du marché.⁸



La stratégie caquiste est certes différente de celle libérale, mais la vision qui la sous-tend est la même : il faut éviter un « gaspillage » en termes d'éducation. C'est-à-dire que l'investissement que représente le système d'éducation publique doit produire des connaissances et des formations qui se traduisent par des retombées économiques directes.

En ce sens, le gouvernement craint qu'une trop grande accessibilité aux études fasse en sorte que les étudiant-e-s étirent leurs temps d'études. Or, cette inquiétude est infondée lorsqu'on considère que les frais de scolarité au cégep sont presque nuls et que la durée moyenne des études pour obtenir un DEC est de 2,4 ans pour un préuniversitaire et de 3,8 ans pour une technique.⁹ En outre, plusieurs études semblent plutôt montrer que le financement des études tend à favoriser leur complétion à temps. En effet, les étudiant-e-s n'ont pas à consacrer une partie de leur temps à travailler pour payer leurs frais de scolarité.¹⁰ Bref, de faibles frais de scolarité n'égalent pas nécessairement un allongement des études, au contraire.

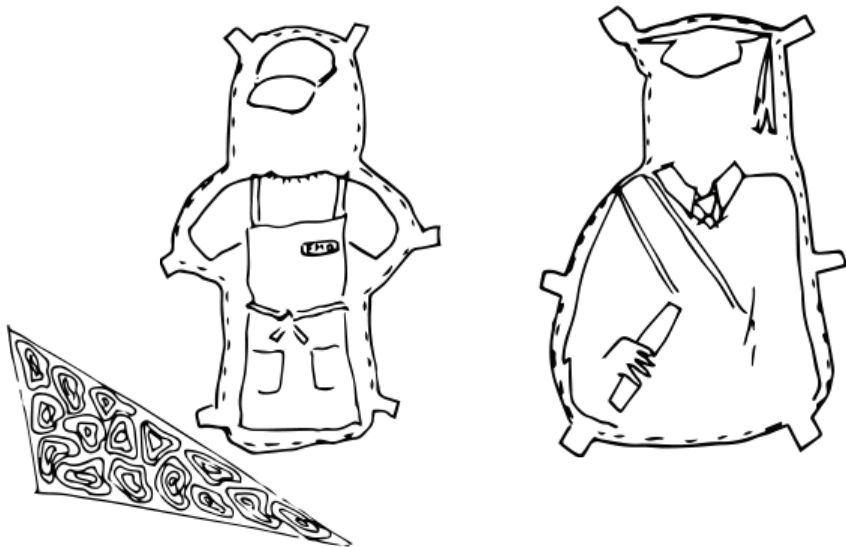
TRAHIR LA RAISON D'ÊTRE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION POST SECONDAIRE

En fait, la marchandisation de l'éducation et les frais de scolarité trahissent l'un des buts premiers du système public d'éducation postsecondaire.

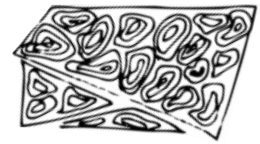
Il y a maintenant plus de 60 ans, le rapport Parent avait défini que le système d'éducation avait deux buts principaux :

1. s'assurer de fournir une main-d'œuvre qualifiée qui favorise le développement économique et social;
2. la formation de citoyen-nes doué-es d'un sens critique, capable de participer à la vie démocratique et ayant la capacité de se prémunir contre la manipulation et l'aliénation qui pourrait résulter de la société de consommation et de communication.

Or, la marchandisation de l'éducation compromet inévitablement ce deuxième aspect. En effet, la qualité sociale de l'éducation devient étrangère au système d'éducation publique. Elle n'est désormais qu'une qualité purement économique. En d'autres termes, les établissements d'enseignement se muent en des usines de production de main-d'œuvre, lesquelles doivent répondre qualitativement et quantitativement aux exigences du marché et non aux bienêtres de la société. Dans cette perspective, nul besoin de permettre à l'ensemble des citoyen-ne-s de contribuer à la vie politique et sociale par une compréhension des enjeux sociaux et par la transmission des savoirs culturels, intellectuels et scientifiques.



Références



1. Marie-Pier Béland, Hugo Séguin-Bourgeois, Gabriel Dumas, et al., *Argumentaire 2011-2012 : Ensemble, bloquons la hausse*, Montréal, Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), novembre 2011.
2. Statistique Canada, « Tableau 37-10-0121-01 : Droits de scolarité et frais supplémentaires obligatoires des étudiants canadiens selon le niveau d'études », Statistique Canada, 2021, en ligne, <<https://doi.org/10.25318/3710012101-fra>>, consulté le 26 octobre 2021.
3. Si l'on considère les droits de scolarité et les autres frais obligatoires en dollar constant, avec 2020 comme année de référence, on note tout de même une hausse annuelle moyenne de 62,62\$. Ce calcul a été fait à l'aide de l'indice des prix à la consommation : Statistique Canada, « Tableau 18-10-0005-01 : Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé », Statistique Canada, 2021, en ligne, <<https://doi.org/10.25318/1810000501-fra>>, consulté le 27 octobre 2021.
4. Statistique Canada, « Tableau 37-10-0121-01 »; Marie-Pier Béland, Hugo Séguin-Bourgeois, Gabriel Dumas, et al., op. cit., p. 13
5. En fait, le financement public des universités repose sur l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EETP). Un EETP représente 30 crédits universitaires. Or, cette méthode de calcul comporte certains problèmes, dont la sous-estimation du coût du temps partiel. En effet, « certains coûts administratifs, par exemple ceux de registrariat, sont similaires, que l'étudiant soit à temps partiel ou à temps plein; ainsi, il faut actuellement cinq étudiants suivant chacun 2 cours de 3 crédits pour équivaloir à un étudiant à temps plein ». Voir Hélène Tremblay et Pierre Roy, *Rapport final du chantier sur la politique de financement des universités: Pour une réforme du financement des universités québécoises*, Québec, Gouvernement du Québec ; Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de la science, juin 2014, p. 17

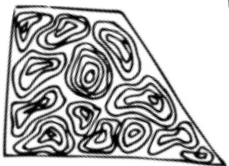
les maintiennent en santé et amènent le produit fini au consommateur, nous ne disposons pas du niveau de vie que nous connaissons.

Pourtant, la majorité de cette richesse ne revient pas à la classe de travailleurs et de travailleuses. Le régime de propriété actuelle fait en sorte que l'essentiel de la richesse produite va dans les mains de ceux et celles qui possèdent les entreprises. Il est donc bien peu radical de demander davantage ce qui est le fruit de notre propre effort.

Enfin, se battre pour l'éducation universitaire, ce n'est pas se battre uniquement pour les universitaires. C'est lutter pour une éducation pour tous et toutes, pour une société plus juste et contre la marchandisation de l'éducation en général.

D'ailleurs, les résultats de la mobilisation étudiante sont clairs : la lutte fonctionne. Par exemple, en raison de la grève étudiante de 2012, un-e étudiant-e à temps plein inscrit à l'université en 2017 doit acquitter de 2328 \$ de droit de scolarité au lieu de 3793 \$ si la lutte n'avait pas eu lieu. En fait, depuis 1968, sur les dix grèves générales illimitées étudiantes au soi-disant Québec, huit ont mené à une victoire complète ou au moins satisfaisante pour les étudiant-e-s.

En somme, nous avons le pouvoir de lutter pour la gratuité scolaire et contre la marchandisation de l'éducation. Menons cette lutte.



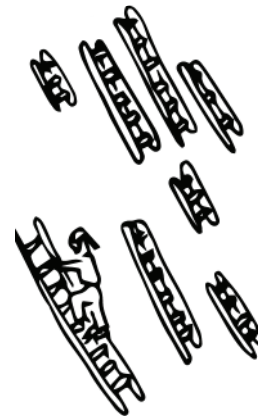
LA REPRODUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES & L'OPPRESSION SYSTÉMIQUE

En outre, la marchandisation de l'éducation et les frais de scolarité reproduisent les inégalités et les oppressions systémiques.

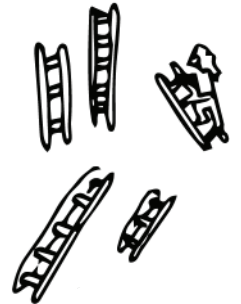
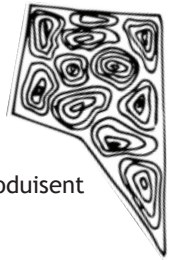
D'abord, les frais de scolarité constituent une barrière à l'entrée aux études supérieures. En effet, chaque tranche d'augmentation de 10 % des frais de scolarité entraîne une chute de 3 % d'inscription aux études postsecondaires chez les hommes et de 4,7 % chez les femmes.¹¹ À l'opposé, les périodes de gel engendrent une hausse totale d'inscrit-e-s de 22,1 %.¹²

Le système d'éducation public devrait favoriser la participation de tous et de toutes. Pourtant, les frais de scolarité s'ajoutent aux obstacles à la poursuite d'études supérieures. Justement, cet obstacle n'est pas vécu également par tout le monde.

Au soi-disant Québec, il existe notamment des écarts salariaux entre les hommes et les femmes et entre les personnes blanches et les personnes de couleur. Les femmes ayant un diplôme universitaire gagnent en moyenne 16 % moins en salaire que les hommes ayant la même scolarité.¹³ De même, toujours avec un diplôme universitaire, les personnes de couleurs touchent un salaire médian 19,7 % moins élevé que les personnes blanches.¹⁴ Plus encore, plusieurs études tendent à montrer que les femmes de couleur au Canada et au Québec vivent plus fortement l'écart salarial de genre.¹⁵ Ainsi, tous niveaux de scolarité confondus, les femmes de couleur gagnent 41 % moins que les hommes blancs.



En ce sens, les personnes subissant une ou plusieurs oppressions ont plus de chance de devoir travailler plus pour payer les mêmes frais de scolarité, après et durant leurs études. Dans la logique coût-bénéfice induite par des coûts d'éducation élevés, les bénéfices attendus par une femme racisée, par exemple, sont moindres qu'un homme blanc pour un coût supérieur, si l'on considère en plus l'endettement étudiant. En d'autres termes, du fait des discriminations sur le marché de l'emploi en fonction du genre, de la race, de la classe, de l'orientation sexuelle, de



l'apparence et de la religion, le fardeau financier de l'éducation est plus important pour certains groupes marginalisés.

Or, l'accès à l'éducation postsecondaire est un facteur déterminant dans l'émancipation des groupes opprimés par le genre, la race, la classe et l'handicap. Les études et la recherche constituent des outils pratiques à la théorisation de leur propre oppression et les moyens de travailler à subvertir cet état.

La gratuité scolaire ne mettra pas fin à l'ensemble des oppressions systémiques, mais représente un gain dans la mesure où elle détruit l'un des obstacles reproduisant ces oppressions. La barrière financière est le facteur sur lequel il est le plus facile d'avoir un impact pour favoriser l'accessibilité aux études.

LA GRATUITÉ SCOLAIRE, UN PROJET VIABLE? OUI!

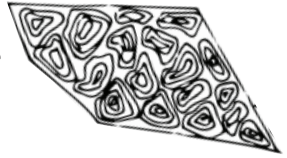
En outre, la gratuité scolaire est un projet viable qui, s'il y avait une volonté politique, pourrait être instauré sans trop de difficultés.

D'abord, l'économie du soi-disant Québec est en croissance régulière depuis les années 1990. En 1997, le produit intérieur brut (PIB) réel de la province était de 236 milliards \$ alors qu'il est de 358 milliards en 2020.¹⁶ Malgré la pandémie de la COVID-19, le ratio dette/PIB est moins impacté que par la crise financière de 2008 et devrait reprendre sa baisse dans les prochaines années.¹⁷ D'ailleurs, en juin 2021, «le PIB québécois était supérieur de 1,2 % à ce qu'il était en février 2020, quand le coronavirus a frappé». En fait, en termes de dette publique, le soi-disant Québec «est en bonne position face aux autres économies développées, même quand on lui attribue une part de la dette fédérale».¹⁹

Ensuite, en 2019-2020, la gratuité scolaire au cégep et à l'université coûterait 1,36 milliard de \$,²⁰ soit 1,1 % du budget total du gouvernement du Québec.

Notons que le gouvernement est prêt à mettre 9,45 milliards de dollars pour la construction d'un 3e lien à Québec,²¹ un projet aussi coûteux qu'inutile.²² Ce projet représente environ 7 fois le coût de la gratuité scolaire au collégial et à l'université.

palier de revenus a diminué de 33 % à 25,75 %.²⁹ Cela constitue une baisse d'impôts pour les plus nanti-e-s.

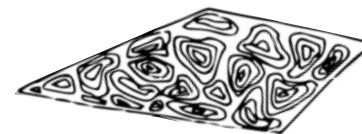


Qui plus est, une hausse des impôts pour les mieux nanti-e-s n'est pas corrélée avec une fuite de capitaux. En fait, «l'investissement des entreprises est plus sensible à la performance du PIB, aux taux d'intérêt, aux taux de change et aux prix du pétrole qu'aux flux de trésorerie». Plus encore, sous-imposer les entreprises peut être contre-productif. À vrai dire, ces dernières ont tendance à réinvestir que 10 % de l'argent dont elles disposent, alors que le gouvernement investit la totalité dans l'économie à travers des infrastructures et des services. Ainsi, l'investissement gouvernemental produit parfois plus de nouveaux investissements privés en raison de l'impact positif d'une croissance plus forte du PIB.³⁰

D'ailleurs, comme il existe plusieurs solutions aux mal-financements des services publics et des programmes sociaux qui ne passent pas par une tarification régressive :

- Établir 9 paliers d'imposition : 2500 M\$
- Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers : 1055 M\$
- Moduler la TVQ, imposer des taxes écologiques ou des taxes de luxe : 409,5 M\$
- Augmenter la contribution fiscale des institutions financières : 862 M\$³¹

En fait, il est tout à fait légitime de réclamer une plus grande contribution des entreprises, puisque c'est le travail qui crée la richesse. En d'autres termes, ce sont les travailleurs et travailleuses qui, au sein d'une division du travail, produisent collectivement la valeur. Sans la collaboration des millions d'individus qui extraient les matières premières, les transportent et les transforment, conçoivent les machines, forment les travailleurs,



LE RAPPORT CONSOMMATEUR/PAYEUR

Si le principal bénéficiaire d'un service est la personne qui l'utilise directement, il semble normal que cette personne en assume le fonctionnement, non?

Or, les services publics ne sont pas des biens de consommation. Ce sont des nécessités auxquelles il convient que chacun-e ait accès, indépendamment de son revenu. L'éducation doit permettre à tous et toutes de contribuer à la vie politique et sociale, ce qui passe entre autres par une compréhension des enjeux sociaux, culturels, intellectuels et scientifiques.

De plus, la tarification de l'éducation fait en sorte qu'une personne financièrement précaire débourse une plus grosse proportion de ses revenus pour des services publics, accroissant ainsi les inégalités sociales.

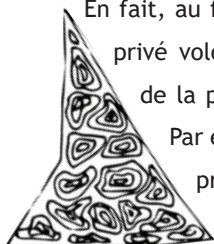
Ainsi, la juste part des étudiant-e-s devrait être de se consacrer sérieusement à leurs études, puis, lors de leur entrée sur le marché du travail, de participer à l'effort financier collectif, à la hauteur de leurs moyens, par le biais de l'impôt.

DEMAIN, PORTEUR DES LUTTES D'AUJOURD'HUI

Justement, en ce qui a trait à la situation budgétaire du gouvernement du Québec, les déficits qu'il engendre ne sont pas le résultat d'un excès de dépenses, mais de revenus insuffisants.

En fait, au fil des années, le gouvernement s'est privé volontairement de revenus, que ce soit de la part des entreprises ou des individus.

Par exemple, les revenus gouvernementaux provenant des entreprises ont presque chuté de moitié en dollars constants entre 1964 et 2004.²⁸ De même, depuis les années 1990, le taux d'imposition pour le dernier



Le code barres
sur mon diplôme



LES FAILLES DANS L'AFE

Mais qu'en est-il de l'aide financière aux études (AFE)? Ne vient-elle pas rééquilibrer les inégalités en soutenant financièrement les personnes à faible revenu?

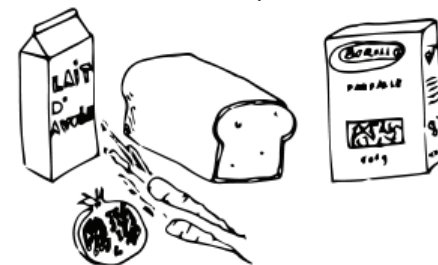
En fait, l'AFE comporte plusieurs failles.

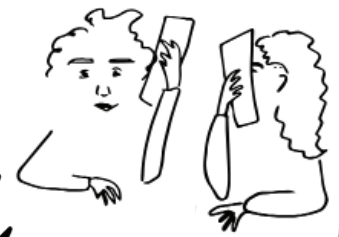
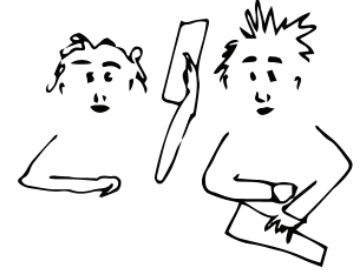
D'abord, il est difficile d'y accéder. Par exemple, une personne qui vit en appartement depuis plusieurs années sans aide financière de la part de ses parents n'est pas tenue comme autonome. Le revenu de ses parents est donc pris en considération. Dès lors, 60 % des étudiants universitaires à temps plein ne font pas appel au Programme de prêts et bourses ou n'y ont pas accès.²³

Ensuite, une fois admis, on doit avoir atteint le montant maximum accordé en prêts avant de pouvoir obtenir une bourse. Ainsi, en 2018, l'endettement moyen d'un-e étudiant-e universitaire de premier cycle est de 12924 \$ et le tiers d'entre eux et elle ont une dette de plus de 15000 \$.²⁴

Or, le recours systématique à l'endettement est foncièrement discriminatoire. En effet, les intérêts font en sorte qu'une personne plus financièrement précaire augmente le coût de ses études par rapport à une personne nantie. Ce sont d'ailleurs les banques qui bénéficient de ses intérêts!

Enfin, les montants offerts par l'AFE sont insuffisants. Par exemple, un-e étudiant-e de premier cycle, considéré-e autonome et n'ayant pas d'autre source de revenus, touchera annuellement environ 12000 \$. Or, si le coût d'un logement doit représenter 30 % des revenus totaux d'une personne,²⁵ cet-e étudiant-e devra consacrer environ 300 \$ par mois. Ce montant est bien inférieur à la piètre estimation de François Legault selon laquelle un-e étudiant-e en colocation paie mensuellement 500 à 600 \$.²⁶ Ainsi, il n'est guère surprenant que 70 % des étudiant-e-s déboursent plus de 30 % de leurs revenus pour leur logement.²⁷





UQAM
50 ANS DE LUTTE

